

DECLARATION LIMINAIRE

CTM du 10 avril 2017

Monsieur le président du CTM, Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République, À deux semaines d'une échéance électorale présidentielle, ce Comité Technique Ministériel revêt un caractère tout particulier. Ce n'est certes pas le moment de régler nos comptes. Nous souhaitons simplement rappeler la politique d'austérité menée à l'égard des agents du Ministère de la Justice. Si nous pouvons percevoir une différence de style entre M. LUCAS et vous-même, sur le fond les changements ou plutôt les reculades sociales, le terme est plus approprié, sont nombreuses.

Par exemple, depuis la présentation du R.I.F.S.E.E.P., nous nous sommes opposés à un dispositif discriminatoire et inutile qui va à l'encontre même de la notion du service public.

Aujourd'hui et au regard de nos bulletins de salaire, tous ces dispositifs ne permettent pas au plus grand nombre d'entre nous, d'apprécier un pouvoir d'achat plus important. Nous regrettons et dénonçons votre façon de considérer nos réunions préparatoires et les CTM comme des caisses enregistreuses. Certes à la marge ici ou là pour un terme, une virgule les organisations syndicales sont écoutées. Nous souhaiterions que **Force Ouvrière** comme les autres OS soient entendues. Que nos choix soient compris et respectés.

Entre la feuille bleue de Matignon, la feuille blanche de Bercy et la plaque de marbre de la D.G.A.F.P., nous pouvons légitimement nous poser la question « mais à quoi servent nos instances ? » Mais pour combien de temps encore ? Les OS sont attaquées de toute part et sous différentes formes, mais qu'en sera t'il lorsque vos réformes ne seront plus accompagnées sur les terrains, auprès d'agents à bout de souffle et trop souvent, mal considérés ? Remettre en cause les accords entre la direction de l'administration pénitentiaire et les OS, s'est prendre le risque de faire disparaître un dialogue social nécessaire d'un bout à l'autre de la chaîne. Vous prenez le risque d'une rupture de la continuité du service public. Malheureusement les événements tragiques ont montré qu'en l'absence des OS sur les terrains, les collègues sous une colère légitime trouvaient d'autres moyens d'expression pour se faire entendre, pour se faire comprendre (Les policiers en colère). Quel que soit le prochain gouvernement, les prochaines équipes ministérielles, nous attendons de vous de profonds changements dans le cadre du dialogue social. Certes il y aura des urgences, mais ce n'est pas une règle. Les déménagements des directions sur ce site et les réorganisations du secrétariat général doivent nous amener à établir des règles de bonne conduite pour un respect mutuel. Pour ce qui est du Personnel de Surveillance, le **SNP-FO** tient à souligner l'abandon total des agents en tenue. Un Directeur de l'Administration Pénitentiaire qui quitte ses fonctions du jour au lendemain, un DRH en partance, un DRH adjoint déjà parti, cette administration est calquée sur un véritable tour de magie. Tout le monde disparaît, sauf les agressions, les violences verbales, les prises d'otage dans nos détentions. Une délégation du **SNP-FO Personnels de surveillance** a pu rencontrer le DAP par intérim, et l'a prévenu d'un vent de colère qui s'annonce, d'ailleurs un rassemblement est prévu ce soir à Fleury-Mérogis. Comment ne pas parler des difficultés rencontrées par nos collègues qui se battent contre une hiérarchie plus consacrée à sauvegarder leur prime au détriment du respect et du dialogue social. Plus aucune possibilité d'évoluer et de bénéficier de détachements par exemple.

L'Union Justice FO vous met en garde de ce vent de mécontentement qui saurait se traduire que par des mobilisations.

Concernant le Personnel Technique de l'Administration Pénitentiaire, nous ne pouvons-nous satisfaire du contenu des textes présentés au titre du PPCR. Si le PPCR apporte un grade supplémentaire chez les techniciens, nous ne pouvons oublier que les modalités d'accès à ce grade restent inconnues à ce jour. De plus, ces décrets apportent de trop nombreux points négatifs et des freins dans la carrière des agents : allongement de la carrière, perte des réductions d'échelon, perte des grilles sur-indicées issues de l'application du statut spécial, ...

Fait à Paris, le 11 avril 2017
Pour l'Union Justice FORCE OUVRIERE
La Présidente,
Valérie BRUNET

